



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 16 janvier 2012



inspection académique  
Alpes-Maritimes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE LA JEUNESSE,  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Inspection  
Académique**

Boulevard Slama  
BP 3001  
06201 Nice cedex 3

Téléphone  
04 93 72 63 00

Télécopie  
04 93 72 64 17

Mèl  
ia06@ac-nice.fr  
www.ac-nice.fr/ia06

**Division du Personnel  
Enseignant 1<sup>er</sup> degré  
DIPE 3**

**Bureau 302**

Affaire suivie par  
Audrey Torelli

Téléphone  
04 93 72 63 71  
Télécopie  
04 93 72 63-22  
Mèl  
Audrey.Torelli@ac-  
nice.fr

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré  
Mesdames et Messieurs les Principaux avec SEGPA  
annexées aux Collèges  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles  
et Instituteurs

**Objet :** Stage destiné aux candidats au diplôme de Directeur d'établissements  
d'éducation adaptée et spécialisée. Année 2012-2013

**Réf. :** Arrêté du 19 février 1988 modifié  
Circulaire n° 95-003 du 04 janvier 1995

Les textes cités en référence fixent et organisent les différentes modalités et les conditions pour postuler au stage de préparation au diplôme de Directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), ainsi que le déroulement de leur organisation.

### **I - CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS**

Peuvent être candidats les personnels enseignants titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (CAPA-SH) ou l'un des diplômes auxquels il s'est substitué
- Diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le Ministère de l'Éducation Nationale,
- Diplôme d'État de psychologie scolaire créé par décret 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'État de psychologie scolaire,

et ayant exercé pendant **cinq ans** au moins au 1<sup>er</sup> juillet de l'année de l'examen des fonctions dans les classes, établissements ou services assurant une mission d'adaptation et d'intégration scolaire, dont **trois ans** après l'obtention de l'un des diplômes précités.

### **II - REUNION D'INFORMATION**

Organisée au niveau départemental, elle a pour but d'informer les personnels qui souhaitent suivre le stage de formation. Elle se tiendra le **mercredi 01 février 2012 à 9h30** à l'Inspection Académique, Boulevard Slama, 06200 NICE, Bâtiment C2, salle de réunion du rez-de-chaussée.

### **III - ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comporte :

- un engagement (ci-joint)
- une fiche individuelle du candidat (ci-joint)
- une lettre de motivation d'une page maximum
- le dernier rapport d'inspection

Les candidatures devront parvenir à l'Inspection Académique, bureau 302 ou 303, revêtues de l'avis de l'inspecteur de la circonscription pour le **mardi 14 février 2012 à 17h00, délai de rigueur.**



### **IV - COMMISSION D'ENTRETIEN**

Les candidats seront convoqués devant une commission spécifique qui sera chargée d'émettre un avis motivé sur la candidature en se référant à une grille d'évaluation précise (voir circulaire n°95-003 du 04 janvier 1995).

La date de la commission d'entretien est fixée au **mercredi 22 février 2012** à l'Inspection Académique, Bât C1, salle 104, 1<sup>er</sup> étage.

### **V - CALENDRIER DES OPERATIONS**

- **Mercredi 01 février 2012 à 9h30** : Réunion d'information
- **Mardi 14 février 2012 à 17h00** dernier délai : Réception des dossiers de candidature
- **Mercredi 22 février 2012** : Commission d'entretien
- **Avant le lundi 30 avril 2012** : Propositions départementales au ministère après avis de la CAPD.

Philippe JOURDAN